Alpes de Haute Provence Arrondissement de FORCALQUIER



Commune d'AUBIGNOSC
04200
mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94
www.aubignosc04.fr

PROCES-VERBAL N°1/2020



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JANVIER 2020

--- Date de la convocation : 06 janvier 2020

<u>Membres présents</u>: MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **ALBERT** Patrice, **MACCARIO** Fabrice, **LATIL** Yves, **WALCZAK** Franck, **WEBER** Hélène et **BERTOU** Christel.

4 Absent(s) excusé(s): FAURE Michel, ALBERT JUESTZ Françoise, WALLON Muriel et VILLETTE Christelle.

2 Pouvoir(s) : FAURE Michel à ROBERT Frédéric VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole.

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2019 à l'unanimité

L'ordre du jour est le suivant :

1) - COMPTABILITE:

Versement d'une subvention du budget général vers le budget annexe

Les recettes d'exploitation, notamment le reversement des surtaxes communales est inférieur aux produits attendus. Le résultat net est provisoirement déficitaire : - 2381.22 €

Pour éviter ce déficit, il est proposé de verser une subvention du budget général de 2400 € (cf situation de comptes en pièce jointe) sur le budget de l'eau.

Si le conseil est d'accord, les crédits seront pris, au budget général, sur le chapitre « dépenses imprévues »

Les écritures seront les suivantes :

BUDGET GENERAL : Dépenses

Compte 657364-intitulé « subvention aux SPIC » : + 2400 € Compte 022 Dépenses imprévues : - 2400 €

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT: Recettes Compte 747 intitulé « subvention de la commune): + 2400 €

Délibération à l'unanimité

2) - Dossier DETR ECOLE

Fin décembre, les enseignantes ont remis en mairie un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de nouveaux matériels informatiques pour un montant hors taxes de : 8067.48 €

Le dossier a été transmis à la Préfecture avant le 31 décembre (date butoir) avec mention d'une délibération à venir.

Le taux d'aide financière est de 80 %. Le plan de financement proposé est le suivant :

. COUT DU PROJET : 8 067.48 €

. SUBVENTION ETAT/DETR 2020 : 80 %....... 6 453.98 . Autofinancement/part mairie : 20 % 1 613.50

+ la TVA à avancer

Délibération à l'unanimité

3) - Mise à disposition des parcelles /banquet oliviers

Une demande a été reçue en mairie, de Monsieur Coulbeaut, se proposant d'entretenir les oliviers implantés sur les parcelles B 1878 et B 1783 (en partie) et cueillir les olives en contrepartie.

Il est proposé de mettre à disposition les oliviers situées sur le banquet des parcelles B 1878 et B 1783 pour partie, et ce, à titre gratuit. Monsieur Léonard COULBEAUT aura à sa charge l'eau et l'engrais puis disposera des fruits récoltés. Le maire signera une convention d'entretien qui sera expressément renouvelée chaque année.

Délibération à l'unanimité

4) - Avenant convention « association canine » / augmentation adhésion

L'appel de cotisation 2020 de l'association canine (chenil de Sisteron) a été reçu en mairie La cotisation a augmenté de 0.40 € soit + 30.77 %, passant de 1.30 € par habitant à 1.70 € par habitant ; un avenant doit venir en complément de la convention initiale.

Le montant de la cotisation serait de 607 x 1.70 = 1031.90 euros (payé en 2019 = 741 €) Si accord = délibération

Délibération à l'unanimité

5) <u>— DOSSIER INTEMPERIES</u> : Chemin de la Ponchonière dévasté

1- **ETAT**: Nous avons reçu un courrier du Préfet pour une indemnisation possible au titre de la Dotation de Solidarité. Cela concerne les biens non assurables comme les routes, les ponts etc.

Taux d'intervention : 1 % du niveau global du budget de la commune

Délai : 2 décembre + 2 mois soit dépôt du dossier avant le 02 février 2020

Il s'agit de présenter une demande à Monsieur le Préfet et joindre une délibération + devis + photos. En attente d'un devis = estimation possible...

2- <u>RÉGION</u>: Possibilité, puisque l'état de catastrophes naturelles a été décrété pour notre commune, d'obtenir une aide de la Région dans le cadre du « FRAT Solidarité Inondations » pour les travaux causés par des dégâts sur les infrastructures.

Taux d'intervention : 25 % maximum du montant HT des travaux éligibles

Montant mini d'aide : 6000 € Montant maxi : 500 000 €

Sur travaux réalisés : le dossier doit comporter la/les facture(s) acquittées.

Délibération à l'unanimité

6) - Adhésion à l'avenant au contrat départemental de solidarité territoriale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 22 mars 2019, définissant le cadre général de la contractualisation avec les territoires,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 21 juin 2019, approuvant les 8 contrats départementaux de solidarité territoriale,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 13 décembre 2019, approuvant les 8 avenants n°1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale,

Vu l'avenant n°1 du contrat du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance annexé,

Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2019 – 2020, l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et l'avenant n°1 au contrat portant sur le territoire qui définit la liste des opérations engagées pour la période 2019-2020 et l'engagement des partenaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2019 2020 du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance
- **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tout document y afférant.

7) - Questions diverses

- Rencontre avec les élus de Château-Arnoux pour l'entretien commun de la voie communale du plateau des Rouvières. Ce problème a déjà été évoqué et une délibération prise en octobre 2019 par Aubignosc. Un nouveau point sera fait mi-février. Cette voie n'est pas adaptée aux gros gabarits qui passent par Aubignosc pour aller à Château-Arnoux (toupie de béton, camions de bois, portes-charges).
- Problème avec un agriculteur, lors des fortes pluies, la boue recouvre la chaussée et pose un problème de sécurité.
- Le maire a reçu les remerciements de Monsieur le maire des MEES pour l'aide financière apportée.
- > Un logement communal a été rendu en décembre dans un état lamentable ; il n'est pas possible de le relouer en l'état. Il y a de nombreux travaux à effectuer.
- Rappel : Pièce de théâtre le samedi 25 janvier 2020 à 20h30 à la salle des fêtes.
- > Des trous sont signalés au Forest près des containers OM

La séance est levée à 19H20 Le maire, René AVINENS